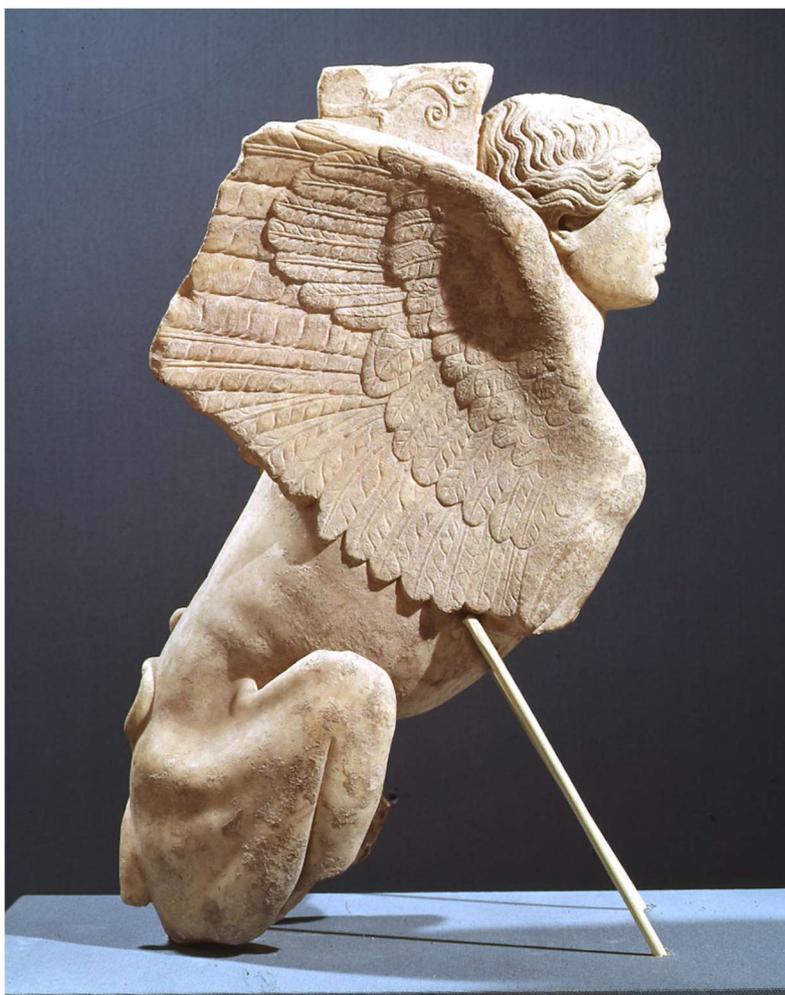


# DOSSIER DE PRESSE



## **Collection Guigoz Publication du rapport d'expertise et mise en ligne de la collection**

**Mardi 3 mai 2022, 13h00  
Centre de conservation et traitement des collections  
des Musées cantonaux, Sion**



## Sommaire

<b>Invitation pour les médias</b>	<b>p. 4</b>
<b>Communiqué de presse</b>	<b>p. 5</b>
<b>Extraits du rapport d'expertise</b>	<b>p. 7</b>
- <b>1.2</b> Face au silence des origines, les réponses d'une éthique muséale basée sur le Code de déontologie de l'ICOM	
- <b>1.4</b> Publication et mise en ligne de la collection	
- <b>2.1</b> Les Guigoz, une famille représentative des transformations du Valais au tournant du 20e siècle	
- <b>2.2</b> Le parcours scolaire et professionnel d'Édouard Guigoz	
- <b>3.1</b> Origine et constitution de la collection Guigoz	
- <b>3.2</b> Une exposition publique tardive	
- <b>4.1</b> Arrière-plan de la donation	
- <b>4.2</b> Premiers liens entre Albert de Wolff et Edouard Guigoz	
- <b>4.3</b> Premiers contacts avec l'État du Valais et projet de Musée archéologique	
- <b>5.1</b> Inauguration du Musée d'archéologie et médiatisation de la collection Guigoz	
- <b>5.2</b> L'affaire de la sphinge Aldobrandini et ses conséquences	
- <b>5.3</b> De la restitution de la sphinge à la mise en réserve de la collection Guigoz	
- <b>8.1</b> Entre homogénéité et hétérogénéité, la collection Guigoz	
- <b>9.2</b> Edouard Guigoz, le partenaire commercial	
- <b>11.5</b> Le choix de la transparence, une voie d'excellence pour les institutions muséales	
<b>Lens et visuels pour les médias</b>	<b>p. 15</b>

## Conférence de presse, intervenants

### **Mathias Reynard**

Chef du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture

### **Anne-Catherine Sutermeister**

Cheffe du Service de la culture

### **Pierre-Yves Nicod**

Conservateur du département Préhistoire et Antiquité du Musée d'histoire du Valais, co-auteur de l'étude

### **Marc-André Haldimann**

Chercheur associé à l'Université de Berne, directeur de l'étude



## INVITATION POUR LES MÉDIAS

27 avril 2022

### Conférence de presse

#### Musées cantonaux – Rapport d'expertise sur la collection Guigoz

Comment gérer une collection à l'historique trouble ? C'est cette question qui a guidé la démarche lancée par la direction des Musées cantonaux du Valais en 2014. Fidèles à leur devoir de transparence et d'exemplarité, ces derniers ont souhaité établir les provenances archéologiques des pièces de la collection Guigoz, léguée à l'Etat du Valais en 1970, et ainsi éclaircir leurs conditions d'acquisition.

La collection Guigoz, constituée entre les années trente et soixante, rassemble quelque 3700 pièces archéologiques antiques et médiévales provenant du pourtour du bassin méditerranéen. Le doute croissant sur la provenance des pièces a conduit la précédente direction des Musées cantonaux à mener une vaste étude afin de clarifier le statut et l'histoire de la collection.

Les résultats de l'étude seront présentés en conférence de presse.

Date et heure	<b>Mardi 3 mai 2022 – 13h00</b>
Lieu	<b>Centre de conservation et de traitement des collections des Musées cantonaux (anciennement Ulrich Fruits)</b> Avenue des Mayennets 31, 1950 Sion
Intervenants	<b>Mathias Reynard</b> Chef du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture  <b>Anne-Catherine Sutermeister</b> Cheffe du Service de la culture  <b>Pierre-Yves Nicod</b> Conservateur du département Préhistoire et Antiquité du Musée d'histoire du Valais, co-auteur de l'étude  <b>Marc-André Haldimann</b> Chercheur associé à l'Université de Berne, directeur de l'étude





3 mai 2022

## Musées cantonaux

### Publication du rapport d'expertise sur la collection Guigoz

**Comment gérer pour une institution muséale suisse de premier plan une collection à l'historique trouble ? C'est cette question qui a guidé la démarche lancée par la direction des Musées cantonaux du Valais en 2014. Fidèles à leur devoir de transparence et d'exemplarité, ces derniers ont souhaité établir les provenances archéologiques des pièces de la collection Guigoz et éclaircir leurs conditions d'acquisition. Les résultats de l'étude sont aujourd'hui connus et les Musées cantonaux affirment leur ouverture quant à l'examen d'éventuelles demandes de restitution d'objets de la collection.**

La collection Guigoz, constituée entre les années trente et soixante, rassemble quelque 3700 pièces archéologiques antiques et médiévales provenant du pourtour du bassin méditerranéen, essentiellement du Proche-Orient et d'Italie. Elle a été léguée à l'Etat du Valais en 1970 par son propriétaire, l'industriel d'origine valaisanne Edouard Guigoz (1902-1970), établi à Chiasso. Le Conseil d'Etat d'alors a accepté le legs de cette collection, bien que celle-ci n'était accompagnée d'aucun inventaire ni autre documentation permettant d'établir la provenance archéologique des objets, ainsi que leur itinéraire entre le moment de leur découverte et leur acquisition par Edouard Guigoz. La collection est arrivée physiquement à Sion entre 1970 et 1972 et son inventaire fut dressé par les Musées cantonaux de 1972 à 1976.

Dans la mesure où le patrimoine archéologique est en principe protégé contre l'exportation, une collection de cette nature présente le risque d'une origine problématique, celle-ci pouvant résulter d'un potentiel pillage archéologique. En 1979, une sculpture romaine en marbre faisant partie de la collection Guigoz a d'ailleurs été restituée par l'Etat du Valais à l'Italie, où elle avait été volée à la fin des années cinquante. Le doute croissant sur la provenance des pièces a conduit les directions successives des Musées cantonaux à adapter leur gestion de la collection aux règles de la déontologie muséale, règles qui ont évolué de manière très importante entre 1970 et aujourd'hui.

La collection Guigoz a été retirée des salles d'exposition en 1985. Elle est depuis stockée dans les réserves des Musées cantonaux. En 2014, la nouvelle direction a décidé de rouvrir ce dossier. Dans une perspective de transparence et d'ouverture, une vaste étude a ainsi été lancée avec le soutien financier de la Confédération et de Michelle Guigoz, filleule d'Edouard. Un collège de scientifiques spécialisés, rattachés à plusieurs universités suisses, a été mandaté pour examiner la collection, son histoire et son statut au regard de la loi.

### Résultats de l'étude

Les auteurs de l'étude concluent que la collection Guigoz ne contrevient pas à la législation suisse, dans la mesure où la convention de l'UNESCO « concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels » n'a été ratifiée par notre pays



qu'en 2003. La loi fédérale sur le transfert international des biens culturels n'est, elle, entrée en vigueur qu'en 2005. L'une et l'autre ne comportent aucun effet rétroactif.

A ce jour, aucun autre objet que la sculpture restituée à l'Italie en 1979 n'a pu être identifié par les experts comme un objet volé ou spolié. La plupart des objets de la collection sont des objets courants et de faible valeur marchande. Hormis une vingtaine d'objets uniques ou rares, ils sont considérés comme étant d'une valeur esthétique faible à moyenne. Leur intérêt archéologique est fortement diminué par l'absence de provenance précise (site de découverte) et de contexte de fouille scientifique.

Pour l'Etat du Valais, la possession d'une telle collection appelle à la transparence et à la communication publique, afin de favoriser l'identification et la provenance archéologique des objets, ainsi que d'éventuelles demandes de restitution. A cette fin, l'entier de la collection est aujourd'hui accessible en ligne, sur le portail de recherche [www.vallesiana.ch](http://www.vallesiana.ch). Le rapport d'expertise est quant à lui disponible sur le site des Musées cantonaux à l'adresse [www.musees-valais.ch/musee-histoire/collections](http://www.musees-valais.ch/musee-histoire/collections). Du point de vue de la déontologie muséale et de l'éthique, les objets constituant la collection Guigoz sont éligibles à des restitutions si des demandes dûment étayées par des ayants droit (Etats ou particuliers) sont introduites auprès du Conseil d'Etat par l'intermédiaire des Musées cantonaux.

La collection est aujourd'hui conservée de façon professionnelle et transparente. Dans l'attente d'éventuelles demandes de restitution, le stockage de la collection dans les réserves des Musées cantonaux peut être considéré comme un dépôt en dernier recours.

Dorénavant, comme le souligne une décision du Conseil d'Etat, toute exposition, publication ou mise en valeur d'objets de la collection devra impérativement s'accompagner d'une mise en évidence du caractère problématique de leur provenance.

#### **Personnes de contact**

**Mathias Reynard**, chef du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture, 027 606 50 90

**Anne-Catherine Sutermeister**, cheffe du Service de la culture, 079 433 28 77

**Romaine Syburra**, directrice *ad interim* des Musées cantonaux, 027 606 46 89

**Marc-André Haldimann**, chercheur associé à l'Université de Berne, directeur de l'étude, 076 366 36 85

## Extraits du rapport d'expertise

### 1.2 Face au silence des origines, les réponses d'une éthique muséale basée sur le Code de déontologie de l'ICOM

Basé sur le principe fondamental de la promotion et du partage des connaissances avec le public et les institutions de Suisse ainsi que des pays sources, le travail de recherche entrepris aboutit à la publication en ligne de la majeure partie des œuvres de la collection ainsi qu'au présent rapport. Cette accessibilité universelle favorise le retour ou la restitution des biens culturels à leurs pays d'origine. Le cas échéant, elle permet également la restitution des œuvres spoliées, la période de création de la collection — du fait des lois raciales et des événements guerriers survenus entre 1933 et 1945 — rendant leur présence plausible.

Afin d'apporter les réponses nécessaires en regard de la situation complexe créée par l'absence de provenance des œuvres, un programme de récolement (2014) ainsi que des études historiques et archéologiques préliminaires sont réalisés entre 2015 et 2017. Prometteurs, les résultats obtenus conduisent la Direction des Musées cantonaux, avec le soutien financier de l'Office fédéral de la culture et d'une mécène, à développer un programme de recherche ambitieux comprenant deux volets complémentaires, l'un historique et l'autre archéologique.

Le volet historique est fondé sur les archives accessibles portant sur le collectionneur, son cadre familial, sa collection ainsi que sur une recherche exhaustive entourant la donation et le parcours muséal de la collection (chapitres 2 – 5).

Face à l'ampleur et la diversité de la collection (3 742 fiches d'inventaire numériques), le volet archéologique est confié à un collège de scientifiques spécialisés provenant des universités de Bâle, de Berne, de Fribourg et de Genève. Ces études archéologiques ont permis de caractériser géographiquement et chronologiquement la collection (chapitres 6 – 8).

Les résultats des études historiques et archéologiques sont ensuite confrontés au cadre du marché de l'art d'après-guerre et des lois en vigueur (chapitres 9 – 11). Une synthèse dégageant toutes les spécificités de la collection clôt l'étude (chapitre 12).

### 1.4 Publication et mise en ligne de la collection

Aux fins de répondre au critère de la plus large accessibilité possible, l'option de publication en ligne a d'emblée été privilégiée. A cette fin, la base d'inventaire *MuseumPlus RIA* développée a été « moissonnée » pour la mise en ligne des fiches de la collection sur le portail de recherche [www.vallesiana.ch](http://www.vallesiana.ch), commun aux Archives de l'Etat, à la Médiathèque et aux Musées cantonaux du Valais. Chaque fiche accessible aujourd'hui au grand public comprend une photographie de l'objet, les champs descriptifs principaux et un lien permettant d'accéder à une description plus détaillée de la pièce.

Le présent rapport concluant l'étude novatrice d'une des grandes collections archéologiques conservées en Suisse est également disponible en ligne sur la plateforme des Musées cantonaux du Valais.

## 2.1 Les Guigoz, une famille représentative des transformations du Valais au tournant du 20e siècle

Originaire du val de Bagnes (VS), la famille d'Édouard Guigoz est la 7e branche des 16 branches familiales Guigoz documentées dans cette vallée entre le 12e et le 20e siècle.

Les éléments mis au jour dans le cadre des recherches historiques menées dans sa généalogie paternelle révèlent une famille politiquement conservatrice, mais fortement liée aux mondes des affaires commerciales et industrielles depuis plusieurs générations. Cette atmosphère familiale féconde se fait l'écho des changements profonds d'un Valais qui se transforme économiquement et socialement au tournant du 20e siècle.

Édouard Guigoz, né le 7 juillet 1902 à Saxon et décédé le 13 décembre 1970 à Lugano, est le fils de Maurice Guigoz (né le 02.11.1868, Champsec/Bagnes, mort le 16.01.1943) et d'Henriette Volluz (née en 1883, décédée en décembre 1942), fille de Joseph Volluz, ancien président de Saxon. [...]

La passion des sciences naturelles, de l'art et de l'histoire est [...] une affaire de famille puisque le père d'Édouard est qualifié d'« érudit » et de « fervent de la Société d'histoire du Valais romand » dans l'éloge funéraire paru dans le *Nouvelliste* du 19.01.1943. Dans un cadre similaire, le *Nouvelliste* du 3 octobre 1977 rend hommage à son frère Jules, passionné pour l'histoire naturelle et l'alpinisme et qui « aimait l'histoire valaisanne, étant l'ami des J. B. Bertrand, des Casanova, des Lucien Lathion qui formaient l'équipe directrice des annales des années 30/45 ». Signalons enfin que Maurice et ses fils ont pour ancêtre Jean-Pierre Perraudin (1767-1858), un des précurseurs de la théorie des glaciers mise au point quelques décennies plus tard par les études scientifiques de Jean de Charpentier, Ignace Venetz et Louis Agassiz.

## 2.2 Le parcours scolaire et professionnel d'Édouard Guigoz

A l'instar de ses frères, Raphael et Jules, ainsi que de ses sœurs Thérèse et Marguerite, Édouard reçut une éducation des plus soignées, d'abord au Collège de Saint-Maurice puis au collège de Schwyz. L'ardeur aux études des trois frères était proverbiale, à tel point que leurs enseignants auraient eu pour expression d'excellence la formule « étudier comme les fils Guigoz ».

Élevé dans ce cadre familial fécond, Édouard Guigoz obtient à l'âge de 17 ans un diplôme de commerce au collège de Schwyz en 1920. Il s'installe la même année à Chiasso et travaille pendant trois ans au sein de l'entreprise de transport international GONDRAND. De 1923 à 1951, il devient d'abord représentant puis directeur des succursales BOTOT de Ponte-Chiasso (Italie) et dès 1936 de Chiasso-Suisse, une grande maison parisienne spécialisée dans les eaux de bouche, fondée en 1755 par Edme François Julien Botot, le médecin personnel de Louis XV.

En 1951, il se met à son propre compte et crée les Verreries MIGNON SA spécialisées dans la fabrication de flacons. Lors de leur création, ce sont les plus grandes verreries de Suisse ; avec 150 ouvriers en 1966, elles deviennent la plus importante industrie de Chiasso. Produisant jusqu'à 100 000 bouteilles par jour envoyées partout en Suisse, son entreprise est très rapide dans le service et exporte vers de grands centres de consommations comme Bâle, Zurich et Genève ainsi que vers des pays d'outre-mer. Cette industrie comprend également une usine de cartons produisant quotidiennement de 2500 à 3000 emballages pour les verres. Décrit comme un « *mezzo genio* », Guigoz était un bourreau de travail et tenait les rênes de son entreprise, seul, assisté seulement par son comptable.

Dans un article de la *Südschweiz* paru sans doute en 1966, Guigoz dit supporter la concurrence grâce à ses produits qui ont encore quelque chose d'artisanal. Le journaliste termine son article en qualifiant E. Guigoz de « gentil roi » et d'*homo faber*.

Il doit toutefois affronter en février 1967 une grève de ses ouvriers qui obtiendront de meilleures conditions de travail. Guigoz restera le directeur des verreries jusqu'à son décès le 13 décembre 1970 ; conduites ensuite par Antonio Roncoroni puis par Lidia Ghielmetti, elles ne seront fermées qu'en mai 2000.

Peu avant sa mort, il crée le 2 janvier 1970 une société de matières premières, SAGANA SA, dirigée par son avocat, Pierfrancesco Campana ; elle lui survivra également et, transférée à Rapperswil, est encore en activité en 1976.

### 3.1 Origine et constitution de la collection Guigoz

Le goût de la collection s'avère être une tradition familiale : la mère des trois frères et deux sœurs Guigoz, Henriette née Volluz, s'entourait de belles éditions illustrées garnissant la bibliothèque familiale. Si les sœurs — qui épousèrent chacune un médecin haut valaisan — ne développèrent pas plus avant ce goût, les trois frères réunirent tous des collections. [...]

Baigné dans cette tradition familiale, Édouard constitue sa collection dès les années 1930 ; elle est déjà « bien avancée » en 1943 [...]. L'ampleur de la collection est restée pendant longtemps connue seulement des proches et de la famille : recueilli en 2016, le témoignage de Denise Guigoz souligne un authentique goût pour le Beau de son oncle, qu'il laisse s'exprimer dans le décor hors du commun de sa villa de Chiasso. Outre les vastes vitrines abritant sa collection grandissante d'antiquités, ses salles étaient ornées par style. Une salle était décorée à la chinoise, une autre dans le style baroque. Il appréciait particulièrement la mosaïque ; il employait à cet effet trois mosaïstes dont le talent s'exprimait dans ses salles de bains ; ces dernières abritaient « tous les parfums du monde ».

### 3.2 Une exposition publique tardive

La collection demeure inconnue du public jusqu'au 7 mai 1964, date à laquelle une double page du périodique *Illustrazione Ticinese* offre un reflet de la collection centrée sur le verre et intitulée « *Un museo del vetro a Chiasso* ». Les cinq photos publiées rendent compte d'un intérieur chargé de vitrines abritant les objets en verre et de quelques objets en céramique ou en pierre disposés sur les meubles de la chambre. Une anecdote conclut cette brève présentation en soulignant la chance qui sourit parfois au collectionneur passionné, comme le jour où, se promenant à Venise, Édouard Guigoz sauva des vases de pharmacie jetés parmi les débris de la démolition d'un vieil édifice.

Un nouvel article, paru dans *Die Tat* du 9 avril 1966, transporte le lecteur dans la sphère privée du collectionneur dont la résidence est entourée d'une « jungle à l'ordonnancement militaire » jalonnée de colonnes et de colonnettes. Son intérieur, orné de *sgraffiti* et de dallages de marbres variés, abrite sa collection archéologique, mais aussi sa bibliothèque, une collection de tableaux, des tentures perses, des lambris japonais et chinois ainsi qu'une petite chapelle remplie d'œuvres baroques.

Cette description volontairement impressionniste est précieuse, car elle permet d'appréhender l'environnement global du collectionneur au sein de son univers patrimonial et botanique tout en restituant la collection archéologique dans son cadre d'origine.

Parallèlement à la visibilité publique dont bénéficie enfin sa collection, Édouard Guigoz n'hésite pas à intervenir par voie de presse dans le marché de l'art. Il remet ainsi en cause l'authenticité des jetons en verres antiques — probablement islamiques — publiés à Milan dans la *Domenica del Corriere* du 31 janvier 1965. En faisant part de ses doutes au Prof. Hansjörg Bloesch de l'Institut archéologique de l'Université de Zurich, il déclenche une recherche de ce dernier qui, après avoir consulté le Corning Museum of Glass de New York et le Directeur de l'Institut français de Beyrouth, confirmera qu'il s'agit bien de faux. Fort de ces renseignements, le Prof. Mario Mirabella Roberti, Surintendant des antiquités de Lombardie, fera pression sur le périodique pour qu'il publie une mise en garde contre les faux jetons parus dans ses colonnes, une demande demeurée sans suite, mais répercutée avec fierté par le *Giornale del Popolo* qui souligne le rôle joué par Édouard Guigoz.

C'est dans ce contexte de reconnaissance croissante de sa collection qu'Édouard Guigoz et Albert de Wolff, Directeur des Musées cantonaux du Valais, vont entrer en contact.

#### **4.1 Arrière-plan de la donation**

La donation de la collection Guigoz à l'État du Valais doit beaucoup à l'enthousiasme d'Albert de Wolff — directeur des Musées cantonaux du Valais entre 1946 et 1979 — pour la collection ainsi qu'à la relation amicale qui le liait à Édouard Guigoz. Le vif intérêt de de Wolff découle de la possibilité d'accueillir la collection pour développer les Musées cantonaux et sensibiliser au patrimoine la classe politique valaisanne, alors peu encline à la culture.

#### **4.2 Premiers liens entre Albert de Wolff et Edouard Guigoz**

A défaut d'être précisément connues, les circonstances ayant mis en contact Albert de Wolff, et Édouard Guigoz sont circonscrites dans le temps : leur rencontre remonte à 1962 – 1963. Les archives des Musées Cantonaux du Valais conservent des échanges de lettres cordiales entre eux depuis 1966. Le collectionneur envoie même des cadeaux au Directeur et à sa femme, ce dernier lui envoyant des fleurs lors d'un séjour à l'hôpital.

De Wolff s'est vraisemblablement rendu à Chiasso pour voir les collections avant juillet 1966, car Guigoz évoque à cette date la possibilité qu'il y revienne ; en juillet-août 1966, Guigoz, qui vient en séjour à Loèche-les-Bains, est invité par A. de Wolff à venir manger chez lui. C'est dans ce cadre que Guigoz fait envoyer le 17 juillet 1966 par la poste des lampes antiques, provenant « des catacombes », pour l'église de Valère.

#### **4.3 Premiers contacts avec l'État du Valais et projet de Musée archéologique**

Dès le 7 janvier 1968, Albert de Wolff fait part au Conseil d'État valaisan de l'intention d'Édouard Guigoz de donner sa collection de verres antiques et d'autres antiquités à l'État du Valais<sup>63</sup>. Les contacts entre De Wolff et Guigoz entraînent une visite officielle le 18 novembre 1969 du Conseiller d'État Antoine Zufferey, du chancelier Norbert Roten et d'Albert de Wolff.

Ces rencontres sont fructueuses puisque les démarches pour l'accueil et la mise en valeur de la collection Guigoz sont entreprises dans la foulée, répondant ainsi au souhait « d'agir rapidement » émis par le collectionneur à la santé de plus en plus défaillante. Il souhaite également le secret autour de son projet de donation, par peur que le canton du Tessin — comme dans des cas précédents — ne bloque sa collection. Enfin, il exprime le souhait de connaître avant sa mort le lieu et la manière dont sa collection sera exposée.

Sur le plan pratique, une commission interne de l'État du Valais, composée de son chancelier, Norbert Roten, d'André Donnet, ancien directeur de la bibliothèque et des archives cantonales ainsi que Président de la Société d'histoire du Valais romand, de Charles Zimmermann, architecte cantonal et d'Albert de Wolff, est créée entre fin 1969 et début 1970 pour réfléchir à la prise en charge de la collection. La commission développe le projet d'un musée archéologique à la Grange à l'Évêque qui permettra de transformer le quartier de la Majorie en centre culturel de la ville. Accepté par le Conseil d'État en mars 1970, il est officiellement présenté par Albert de Wolff et Charles Zimmermann à Édouard Guigoz le 17 juillet 1970 à Chiasso. Sans doute bien accueilli, ce projet mobilisera Guigoz jusqu'à sa mort, à témoin une note accompagnant des photos du Corning Museum of Glass dans l'Etat de New York qu'il envoie à de Wolff le 22 octobre 1970 : « *Étudiez-les : c'est ce qu'il y a de plus moderne au monde et du moment que nous faisons quelque chose, il vaut mieux faire quelque chose de bien* ».

### **5.1 Inauguration du Musée d'archéologie et médiatisation de la collection Guigoz**

Suite à la décision du Conseil d'État du 18 mars 1970 de créer un Musée cantonal d'archéologie pour accueillir la collection Guigoz et les stèles néolithiques du Petit-Chasseur, la planification et les travaux d'aménagement de la Grange à l'Évêque en musée se déroulent entre 1972 et le 16 octobre 1976, date de son inauguration. Présentée dans une des deux grandes salles et bénéficiant alors d'une muséographie moderne et soignée, la collection Guigoz est particulièrement mise en lumière par la presse de l'époque qui voit en elle « une collection de verre presque unique au monde ».

C'est dans ce cadre que la nouvelle directrice des Musées cantonaux, Rose-Claire Schülé, recevra en visite officielle les 8 et 9 juillet 1982 les Conseils d'État valaisan et tessinois *in corpore*, ce dernier étant invité en remerciement du soutien apporté à la création du Musée en exemptant de taxation la collection Guigoz lors de sa donation.

### **5.2 L'affaire de la sphinge Aldobrandini et ses conséquences**

Publiée dans la plaquette du Musée cantonal d'archéologie parue en 1976, la sphinge d'époque romaine en marbre est une des pièces maîtresses de la collection Guigoz. Son origine illicite était connue du collectionneur qui, au contraire du reste de sa collection, la gardait cachée sous un drap dans une pièce à l'écart des vitrines abritant les autres objets. Cette œuvre de première importance a de fait été mise au jour en automne 1953 dans un terrain appartenant au Prince Aldobrandini à Pianabella, soit sur le site même du port antique d'Ostie, près de Rome. Annoncée à la Surintendance d'Ostie, cette découverte est confiée au propriétaire du domaine qui la conserve sur place. Son vol, survenu dans la nuit du 21 au 22 juin 1958, est annoncé le 24 juin aux autorités compétentes.

Largement diffusée dans le cadre de l'ouverture du Musée cantonal d'archéologie, sa présence illicite à Sion est signalée en juin 1978 par le *Nucleo tutela patrimonio artistico* au Ministère italien de la Culture. Les démarches entreprises auprès des autorités valaisannes, notamment la police de ce canton, sont partiellement documentées dans les archives ; Rose-Claire Schüle adresse ainsi le 9 février 1979 une note à Pierre Bonvin, chef du Service administratif du Département de l'instruction publique, témoignant de sa pleine collaboration avec le brigadier Briguet de la police cantonale.

Cette affaire paraît dans le *Nouvelliste* du 12 mai 1979 alors que les discussions entre la directrice des Musées cantonaux, favorable pour des raisons déontologiques à la restitution de l'œuvre, et le Conseil d'État encore réticent, sont en cours. Dans le cadre légal de 1979, seul l'article 728 du Code civil suisse pouvait s'appliquer : il prévoit une prescription acquisitive de

cinq ans. Ainsi, selon le droit suisse, le musée n'était pas tenu de rendre l'objet, la Suisse n'ayant pas encore signé la convention de l'UNESCO du 14 novembre 1970 interdisant le commerce illicite des biens culturels.

En août 1979, Rose-Claire Schüle, fondant sa décision sur l'absolue certitude que l'œuvre réclamée par le Gouvernement italien est bien celle exposée à Sion, emporte la décision de restituer l'œuvre et demande par un courrier daté du 6 août 1979, l'aide d'un juriste de l'État pour lui indiquer la façon de procéder à la restitution. Cette dernière se fera le 28 octobre 1979 par l'entremise de l'Ambassade d'Italie, la sphinge retournant au Musée d'Ostie en novembre.

### **5.3 De la restitution de la sphinge à la mise en réserve de la collection Guigoz**

En poste en Italie à l'époque de la restitution de la sphinge Aldobrandini, Marie Claude Morand, la nouvelle Directrice des Musées cantonaux découvre la donation Guigoz à son entrée en fonction en 1984 et est mise au courant par Rose-Claire Schüle du problème déontologique rencontré. De son propre aveu, elle a depuis toujours pensé que la collection Guigoz « sentait la poudre ».

Afin de mener à bien sa grande exposition « Le Valais avant l'histoire », Marie-Claude Morand fera démonter fin 1985 l'exposition permanente, donation Guigoz incluse. En parallèle, pour connaître la valeur scientifique de la collection et la provenance des œuvres, elle lance deux études sur des pans de la collection Guigoz : Danièle Bally obtient sa licence d'archéologie classique auprès de l'Université de Lausanne en décrivant une sélection de 14 vases grecs en 1985 tandis que Jean-Luc Chappaz, de l'Université de Genève, étudie les objets égyptiens de la collection. Par faute de temps, un troisième projet d'étude centré sur les objets étrusques ne sera pas mené à bien.

Au terme de l'exposition temporaire, Marie-Claude Morand prend la décision en 1987 de ne plus exposer la donation Guigoz en raison de ses provenances trop peu documentées et de ce fait, de son faible intérêt pour le public valaisan. Cette décision n'entraîne pas de réactions de la famille Guigoz.

Par ailleurs, c'est l'arrière-plan de la donation Guigoz qui conduira Marie-Claude Morand, présidente de l'ICOM Suisse en 1993, à fonder la commission de déontologie de l'ICOM, un organe de diffusion pour les bonnes pratiques muséales, mais aussi de recours en cas de difficultés d'ordre déontologique.

Volontairement dormante depuis, la collection n'est toutefois pas négligée ; son reconditionnement et sa conservation sont assurés entre 2000 et 2001. Quelques objets sont par ailleurs prêtés occasionnellement dans le cadre d'expositions temporaires.

### **8.1 Entre homogénéité et hétérogénéité, la collection Édouard Guigoz**

Basée sur les seuls objets dont l'aire de provenance est déterminée (1745 NMI), la collection Guigoz révèle une répartition géographique inégale. La très large prédominance du Proche-Orient (71,7 %) est remarquable. Les objets originaires d'Italie ne représentent que le 23,4 % de la collection, tandis que ceux originaires d'Asie Mineure (2,5 %), de Grèce (0,9 %), d'Europe (0,9 %) et d'Afrique du Nord (0,5 %) sont marginaux.

La répartition chronologique de la collection est fondée sur les 2737 objets dont la datation est déterminée. L'âge du Fer est modestement représenté par 100 œuvres (3,7 %), alors que l'Antiquité classique avec 1371 objets représente le 50 % de la collection. L'importance du Moyen-Âge (qui comprend les périodes byzantine et islamique) est à souligner : 1095 œuvres, soit le 38,3 %, peuvent lui être attribuées.

## 9.2 Édouard Guigoz, le partenaire commercial

Édouard Guigoz n'est pas seulement un acquéreur, il est également un acteur du marché de l'art comme en témoigne un entretien avec Clementina Roncoroni et la page de publicité de la galerie américaine Hesperia Arts publiée dans le premier numéro de la revue *Antike Kunst* éditée à Bâle. Rédigée en français, cette publicité de la galerie, établie à Philadelphie PA, offre au lectorat son assortiment de « Monnaies, vases, figures en terre cuite, verres, pierres gravées, bijoux, sculptures en bronze et en marbre, d'époque grecque, romaine, byzantine, égyptienne et du Proche-Orient. ».

Le second paragraphe cite Édouard Guigoz : « Une grande partie de notre stock se trouve en Europe. Les clients européens sont priés d'adresser leur demande à notre correspondant en Suisse : Monsieur Édouard Guigoz, Chiasso (Suisse), case postale 308. ».

Le propriétaire de la galerie, George Allen, n'est pas un inconnu. Une étude récente permet de suivre son parcours. Fils de William Allen, libraire de Philadelphie, George et son frère Ernest ont mené leurs études secondaires dans le collège de Haverford PA en développant tous deux leur intérêt pour l'Antiquité classique. Si Ernest obtint son diplôme en grec ancien puis devint un avocat dans la région de New York, George obtint son diplôme en latin et reprit ensuite la librairie paternelle. A partir du milieu des années 1950, il devint l'agent de Robert E. Hecht, lui-même diplômé du Collège de Haverford PA en 1941.

En tant que marchand d'antiquités de renom, Robert E. Hecht apparaît en arrière-plan de tous les dossiers judiciaires qui secouèrent le milieu à partir de 1961. Entré dans la réserve de l'US Navy pendant la Deuxième Guerre Mondiale, il servit après-guerre comme traducteur au procès de Nuremberg avant de retourner à la vie civile. Après un semestre à l'Université de Zurich, toujours aussi passionné par l'Antiquité, il obtient une bourse auprès de l'Académie américaine de Rome dont il sera membre jusqu'en 1949. Cette étape s'avère décisive pour son orientation professionnelle, car elle forme le point de départ de son activité sur le marché des antiquités. Installé de manière pérenne à Rome, il acquiert des antiquités originaires de toutes les régions de la Méditerranée aux fins de les vendre aux collectionneurs comme aux musées européens et américains.

C'est dans ce contexte qu'il rencontre George Allen et lui propose de vendre directement depuis sa librairie les objets antiques qu'il acquiert en Italie. En s'associant ainsi, il s'assure d'un point de vente dans une ville, Philadelphie, connue pour le nombre élevé de collectionneurs y résidant. Nommée Hesperia Arts, cette nouvelle « galerie », particulière puisqu'installée à l'origine dans l'arrière-boutique de la librairie paternelle, devient rapidement un point de référence pour le marché nord-américain de par la très haute qualité des œuvres importées d'Italie comme d'autres régions de la Méditerranée, notamment de Turquie.

La Suisse joue un rôle central dans ce cadre : en l'absence à l'époque d'une réglementation spécifique permettant le contrôle de l'importation ou de l'exportation d'objets antiques, elle devint la destination naturelle de première exportation des objets provenant du trafic illicite. Les œuvres bénéficiaient durant leur séjour helvétique du talent de restaurateurs dont Fritz Bürki, le restaurateur attiré de Robert E. Hecht. La Suisse servait ainsi de relais pour le marché illicite des antiquités, ensuite exportées de préférence vers Londres et New York afin d'y être vendues au meilleur prix.

Le lien entre Édouard Guigoz et Robert « Bob » E. Hecht est de fait beaucoup plus direct. Les deux hommes se connaissaient et, outre leur partenariat commercial, avaient des liens d'amitié, Bob Hecht étant souvent l'hôte de Guigoz à Chiasso.

De par son partenariat commercial avec Robert Hecht qui vendit jusque dans les années 2000 nombre de pièces majeures aux musées et aux particuliers américains, Édouard Guigoz se

retrouve *de facto* au cœur du trafic illicite des antiquités. Si cette activité ne tombait alors sous le coup d'aucune loi fédérale, le domaine des biens culturels relevant des dispositions cantonales, elle était déjà qualifiée pénalement en Italie. Robert E. Hecht est ainsi poursuivi en 1961 déjà par le Ministère public italien pour l'importation illicite « d'un vase, de verres antiques, d'une bague en or d'époque romaine et de 24 monnaies de collection » et pour l'exportation illégale de trois statuettes en Suisse.

Étant le partenaire commercial de Robert Hecht et correspondant suisse de George Allen, Édouard Guigoz ne pouvait ignorer la provenance illicite des œuvres transitant par son entremise. Sa collection a de ce fait pu être potentiellement largement enrichie par ce marché illicite en regard des législations de nombre de pays sources.

### **11.5 Le choix de la transparence, une voie d'excellence pour les institutions muséales**

Menée entre 2015 et 2021 par les Musées cantonaux du Valais, la publication de l'intégralité du dossier historique et archéologique de la Collection Guigoz relève de la mission de base des musées. Selon les articles 3.1 et 3.2 du Code de déontologie de l'ICOM, les Musées doivent, outre la protection des collections, également veiller sur leur valeur en tant que témoignage de premier ordre et s'assurer de leur disponibilité.

Voulue par la Direction des Musées cantonaux depuis 2014, la transparence muséale en regard d'une collection aux œuvres dépourvues de traçabilité est une voie des plus bénéfiques. Grâce aux travaux de récolement et aux recherches s'achevant avec la publication de ce rapport, la collection Guigoz retrouve une position de premier plan en regard de l'éthique muséale ainsi que de la communication et de la diffusion publique.

En offrant une accessibilité complète aux œuvres de la collection par leur mise en ligne et la publication du présent rapport, les Musées cantonaux du Valais répondent pleinement aux missions fondamentales des musées qui sont de documenter leurs collections et de promouvoir le patrimoine conservé. Ce faisant, ils ont réalisé en regard d'une des grandes collections archéologiques suisses, une œuvre pionnière, tant sur le plan national qu'international.

## Liens et visuels pour les médias

Rapport d'expertise en ligne : [www.musees-valais.ch/musee-histoire/collections](http://www.musees-valais.ch/musee-histoire/collections)

Catalogue de la collection disponible sur : [www.vallesiana.ch](http://www.vallesiana.ch)

- ➔ Taper « Edouard Guigoz » dans la recherche puis sélectionner « Provenance : Musées cantonaux du Valais » pour accéder aux 3707 entrées de la liste.



Fig.1. La Sphinge « Aldobrandini », une pièce de la collection Guigoz restituée à l'Italie en 1979.  
© Musées cantonaux du Valais, Sion. Heinz Preisig



Fig.2. Lot de récipients en verre de la collection Guigoz, conservé dans les réserves du Musée d'histoire.  
© Musées cantonaux du Valais, Sion. Marc-André Haldimann



Fig. 3. Sélection d'objets métalliques de la collection Guigoz.  
©Musées cantonaux du Valais, Sion. Université de Bâle.



Fig. 4. Stamnos attique à figures rouges de la collection Guigoz.  
© Musées cantonaux du Valais, Sion. Heinz Preisig.



Fig. 5. Lot de lampes en terre cuite de la collection Guigoz, conservé dans les réserves du Musée d'histoire.  
© Musées cantonaux du Valais, Sion. Marc-André Haldimann.

Provenance	Trésor cantonal de Valais - Musée d'histoire de Sion, Suisse
Personnes	Edouard Guigoz (1852-1913), collectionneur
Langue	français
Cote	CC C 1
Fait	Étude complète (descriptif, chronologique, bibliographique, état de conservation, etc.) par le service de conservation
Période	Vers 450-400 av. J.-C.
Muséologie	conservation
Inventaire	Inventaire
Numérisation	0/0/0/0/0/0

Fig. 6. Exemple d'une fiche-objet de la collection Guigoz sur la plateforme publique [www.vallesiana.ch](http://www.vallesiana.ch).  
©Musées cantonaux du Valais, Sion.

Visuels téléchargeables sur [www.vs.ch/web/culture/infos-medias](http://www.vs.ch/web/culture/infos-medias)